



Le programme D-marche et la préfecture des Côtes d'Armor : un travail collégial pour la santé de nos concitoyens

L'association ADAL « A la Découverte de l'Age Libre » vient de signer une convention de partenariat avec la Préfecture des Côtes d'Armor. Cette convention, qui est une première en France, va permettre à ces deux entités de travailler ensemble en matière de prévention de la santé et des déplacements.

Le **programme D-marche**[®], dont l'objectif est d'inviter chacun à augmenter durablement sa quantité quotidienne de pas, amène, de fait, les D-marcheurs à emprunter la voie publique.

Il s'est avéré qu'un rappel des éléments principaux sur la sécurité routière auprès des D-marcheurs pouvait constituer un temps fort et nécessaire afin de participer à l'action gouvernementale dans la lutte contre l'insécurité routière.

Fort de ce constat, un test grandeur nature a été réalisé au cours d'un temps d'accompagnement du programme D-marche[®] avec l'intervention de la cheffe de l'unité sécurité routière sur la place du piéton sur la voie publique.

La convention entre l'ADAL et la préfecture des Côtes d'Armor formalise l'intervention gratuite de l'unité sécurité routière en complément du programme D-marche[®], pour assurer une animation de deux à trois heures auprès des porteurs de projet qui en feront la demande expresse.

Le contenu de cette intervention porte sur la circulation piétonne, le lien entre santé et déplacement, le partage de la route avec les autres usagers et une mise en situation lors d'une marche.

Ainsi, les partenaires territoriaux qui accueillent le programme D-marche[®] sur le département des Côtes d'Armor pourront bénéficier de l'intervention des agents de l'État afin de contribuer aux actions de prévention routière en complément du programme D-marche[®] qui pour sa part vise la prévention de la santé globale.